

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0011-6

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro CA28 0011-6 intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0011-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS CA28 0011 À L'EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS

AVIS est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a adopté, lors de sa séance ordinaire du 2 mai 2023, le projet de règlement numéro CA28 0011-6, intitulé tel que ci-dessus;
2. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue **le mardi 6 juin 2023 à 18 h 45**, à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1);
3. QUE le règlement projeté vise à modifier le Règlement sur les permis et certificats (CA28 0011) tel que décrit au tableau suivant :

Numéro article(s)	Sujet/catégorie	Description	Approbation référendaire	Zone(s) visée(s)
1 et 2	Territoire à risque d'inondation, plaine inondable et rive	Exiger des piquets installés par un arpenteur-géomètre, lorsqu'un ouvrage est situé à moins de 10 mètres d'un territoire à risque d'inondation, une plaine inondable et une rive	Non	Ensemble des zones
3	Dispositions administratives	Aviser l'autorité compétente dans les 30 jours qui suivent le parachèvement des travaux décrits au permis ou au certificat d'autorisation.	Non	Ensemble des zones

4. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par son maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
5. QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
6. Que le projet de règlement numéro CA28 0011-6 peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
ce 25 mai 2023.**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza